

La Société libre [centrale] d'agriculture du département de la Seine

Un essor remarquable, une portée nationale et plus...

Première période : 1799 à 1807

Par Christian FERAULT^(x)

Après la nomination puis la cooptation de ses membres titulaires, suivie de celle, progressive, de ses correspondants et l'adoption de son Règlement⁽¹⁾ [FERAULT, 2021 d], la nouvelle Société d'agriculture se met vite au travail.

Elle le fait avec une remarquable détermination dans l'écoute et la critique des Mémoires et Observations, la mise en route de concours suivis de prix, le décernement de médailles d'encouragement et la réponse à des questions émanant des autorités départementales.

Mais elle va plus loin, en prenant des initiatives diverses, notamment en matière d'instruction et d'enseignement de l'agriculture quitte à déplaire. Elle publie beaucoup et régulièrement.

Elle noue des contacts avec des Sociétés étrangères et envoie dans plusieurs pays certains de ses membres.

Après les derniers mois du Directoire, elle va vivre sous le Consulat puis l'Empire, en bonne intelligence avec ces régimes... dans la mesure où Napoléon Bonaparte ne lui témoignera guère d'intérêt.

Cet ensemble sera rendu possible par la présence de nombreux associés éminents et entreprenants, placés dans une soif de progrès en tous genres, notamment agricoles, après les années révolutionnaires.

Afin de présenter personnes, actualités et travaux au cours de cette longue période, d'une quinzaine d'années – divisée arbitrairement par deux compte tenu de la diversité de ses réalisations –, nous le ferons par thèmes et non selon l'ordre à peu près chronologique préféré jusqu'alors.

Les documents d'archives

Le 20 vendémiaire an VII, GILBERT, alors Président, demande au ministre de l'Intérieur l'ensemble des *Mémoires* et documents déposés au cours des années précédentes et ce, depuis 1794. Il n'y eut aucune suite en retour.

En revanche, le 12 thermidor an VIII, le ministre Lucien BONAPARTE indique avoir décidé que tous les papiers seront remis car ils « *appartiennent de droit et la Société d'agriculture peut en avoir besoin* ». Plus, il propose une pièce pour les recueillir dans une annexe de son ministère.

Il est aussi demandé au Préfet de la Seine – tutelle départementale – ce qu'il en pense et là, la réponse est aussi surprenante dans le bon sens qu'engageante pour l'avenir. Ce responsable, FROCHOT⁽²⁾, rapidement Associé, répond tout l'intérêt qu'il porte aux travaux de la Société qui « *méritent une*

^(x) Directeur de recherche honoraire de l'INRA, Membre émérite et Vice-secrétaire honoraire de l'Académie d'agriculture de France.

⁽¹⁾ Le Règlement de 1799 mentionne explicitement « Société libre ... » afin de manifester son indépendance du pouvoir politique national bien sûr ainsi que départemental. Le terme « centrale » indique sa portée et sa prééminence sur les Sociétés départementales. L'Histoire retiendra « centrale ».

⁽²⁾ Nicolas-Benoist-Thérèse, Comte, Membre résidant le 29 avril 1800, Associé libre le 6 juillet 1814, décédé le 29 juillet 1828.

reconnaissance publique » et indique son engagement *via* l'administration centrale du département de la Seine, de pourvoir à ses dépenses. Et il arrête :

- les *Mémoires* depuis sa fondation [1799 ?] seront imprimés au nombre de 1 000 exemplaires,
- la dépense sera prise sur les fonds destinés aux dépenses imprévues,
- ces publications seront envoyées aux sous-préfets ainsi qu'aux maires du département, à la Bibliothèque nationale, aux Archives départementales et aux bibliothèques des écoles centrales.

D'excellentes nouvelles signifiant un haut niveau de reconnaissance !

Les relations avec le pouvoir consulaire puis impérial

On ne trouve pas d'allusion aux rapports entre la Société et le Premier consul : chaque année, il y a renouvellement au moins partiel du Bureau au sein duquel FRANÇOIS de NEUFCHÂTEAU et SILVESTRE exercent les principaux rôles, mais aucune information à ce sujet ne peut être notée. La Société reste « *libre* » avant que d'être « *centrale* ».

La séance publique à tenir à la fin de l'an XII avait été retardée au 28 avril 1805 (8 floréal an XIII) et l'on en ignore les raisons. Pendant ce temps, un événement capital pour le pays s'était produit : la proclamation de l'Empire le 10 floréal an XII (18 mai 1804). Une conséquence en est un décret de réorganisation de la Société afin de la rattacher « *plus intimement au Gouvernement* ». Daté du 7 fructidor an XII (25 août 1804), ce texte :

- octroie à la Compagnie le titre de Société impériale,
- la charge d'exercer une action prépondérante sur l'industrie agricole et les sociétés départementales de tout l'Empire,
- nomme Joseph BONAPARTE⁽³⁾ Président.

Dit autrement, le pouvoir centralisé s'appliquait également dans ce domaine et très vite.

Puis, énorme surprise : sur ordre de l'Empereur, la Société est privée de ce titre sans qu'aucun motif ni écrit ne soit fourni. Précision d'importance : un nouveau Règlement doit être établi et, semble-t-il, son aboutissement n'est pas simple entre les désirs de l'Empereur lui-même et les souhaits du ministère de l'Intérieur et ceux du Bureau de la Société. On rapporte [cité par CHONÉ et FERAULT, 2011] que « *Sa Majesté préfère rester étrangère à cette opération* ».

Pourquoi ce revirement, plutôt inhabituel chez Napoléon ? Faute de textes, on se perd en conjectures.

FRANÇOIS de NEUFCHÂTEAU, très tôt rallié au Consulat, a-t-il jugé le sujet secondaire ?, ce qui serait surprenant compte tenu de son attachement aux progrès des sciences et des besoins de nourriture croissants associés à la situation du pays et à ses projets de campagnes. Le ministre de l'Intérieur, très proche de lui, s'y est-il opposé ? et pourquoi ? ... ?

En conséquence, la Société reste départementale ... mais fidèle collaboratrice des pouvoirs publics dans la perspective des progrès de l'agriculture et en conséquence du bien du pays.

De façon étonnante, le ministère de l'Intérieur et ses services *conseillent* au Bureau de faire comme si rien ne s'était passé et décident de poursuivre le versement annuel d'une subvention pour permettre à la Société de continuer son œuvre de progrès. Toujours est-il qu'aucun décret à la signature de l'Empereur, abrogeant celui du 7 fructidor n'est présenté et qu'ainsi, il y a absence de sanction officielle à une décision verbale.

La Société continuera en conséquence son chemin et ses actifs travaux jusqu'à la fin de l'Empire sous son appellation et son Règlement de 1799.

⁽³⁾ Nabulione, dit Joseph, Membre résidant le 25 janvier 1804, Associé libre le 16 septembre 1807, démissionnaire en 1814, Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, décédé le 28 juillet 1844.

Ce qui précède justifie sans doute le report de la séance publique et FRANÇOIS de NEUFCHÂTEAU entame, en 1805, sa deuxième présidence (sur 13) car Joseph BONAPARTE refuse titre et fonction. Sur instruction de son puissant frère ? ou par dépit d'avoir été tenu à l'écart de cette affaire ?

Pour le public, dont agricole, la Société va cependant demeurer « *impériale* » pendant dix ans, contrairement à la réalité et ainsi, une treizième appellation ne figurera pas dans l'histoire de la Compagnie !

On se souvient que le Règlement de 1799 prévoyait que l'approbation du ministre de l'Intérieur n'était pas nécessaire en cas de nominations, eu égard au caractère « *libre* » de la Compagnie.

Ainsi, au cours de sa séance publique, la Société renonce à avoir deux vice-présidents [statutairement elle n'en a pourtant qu'un] et ne maintient que CHASSIRON⁽⁴⁾. SILVESTRE est confirmé en qualité de Secrétaire mais non perpétuel – pour l'instant – et continue d'assurer sa fonction de chef du bureau d'agriculture au ministère.

Les grandes orientations

A ce titre, le discours de SILVESTRE, alors Vice-secrétaire, à l'occasion de la séance solennelle du 30 prairial an VII (18 juin 1799) – c'est-à-dire peu après la reprise des travaux – mérite d'être cité dans ses grandes lignes.

Après avoir rappelé les facteurs favorables : disparition de la féodalité, protection du Gouvernement en vue du bien public, intérêt croissant des propriétaires fonciers pour le progrès, il en résulte que « *...l'art agricole devrait rapidement atteindre le niveau auquel les autres arts se sont élevés* ». Mais il y a un ennemi : la routine et l'inertie conséquente. D'où une anaphore débutant par le syntagme « *C'est maintenant que ...* » avec pour objectifs les pratiques avantageuses connues et éprouvées, la nécessité de capitaux élevés, les avancées étrangères recueillies et publiées, et quelques exemples isolés prouvant le profit lié aux avancées. Or « *Toute innovation proposée est repoussée comme une théorie imaginaire...* ». Suit la sentence : « *On n'a peut-être pas fait entendre assez clairement encore, que la théorie est l'explication des causes, et que la pratique est la connaissance des effets* ».

Et pour conclure, l'orateur en vient à la carence de l'instruction par l'enseignement public. C'est de là qu'il faut attendre des progrès comme à la suite de l'enseignement méthodique des autres sciences. Il faut s'opposer à des résultats et pratiques absurdes, et que des professeurs éclairés s'occupent à proscrire les chimères et les faussetés, en élevant le niveau et apportant les nouveautés.

On le remarque, cette fraction de rapport part du constat d'une très mauvaise situation de l'agriculture et des causes s'opposant au progrès, l'enseignement agricole étant l'instrument de sa marche. L'auteur rappelle à ce propos des tentatives faites sous la Monarchie, en 1771, par SARCEY de SUTIÈRES⁽⁵⁾ près de Compiègne sous forme d'une ferme-école soutenue par BERTIN mais fermée par NECKER. Ce ne fut pas la seule, avec aussi une pépinière-école près de Melun mais qui eut à subir le même sort.

Le Vice-secrétaire n'est pas le seul à insister sur cet impérieux besoin : plusieurs membres lisent des Mémoires à ce sujet dont l'un important et documenté de CELS (1799, 2). Et pourtant le décret du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802) réorganisant l'instruction, oublie sa fraction agricole !

Il faudra attendre le décret du 15 janvier 1813 pour progresser un peu avec la réorganisation des écoles vétérinaires et la création d'écoles forestières et ce n'est que beaucoup plus tard, par la loi du 3 octobre 1848, que l'enseignement agricole sera vraiment organisé après quelques tentatives préalables peu fructueuses.

Dans une seconde partie d'intervention, il est fait part d'un mémoire de COSTE sur l'inoculation de la Clavelée aux moutons. Un texte de haute importance indique les effets positifs sur la mortalité d'une

⁽⁴⁾ Pierre-Charles-Martin de, Baron, Membre résidant le 19 août 1798, Président en 1800, 1802, 1806 et 1808, décédé le 18 avril 1825.

⁽⁵⁾ Associé ordinaire en 1767, décédé en 1777.

inoculation volontaire. Certes, le procédé devait être répété et affiné – car semble-t-il dû au hasard – mais son auteur ne poursuivit pas ses travaux. C'était bien avant PASTEUR⁽⁶⁾ sur ce thème mais avec des observations et déductions scientifiques.

Deux exemples qui illustrent bien les positions d'alors de la Société :

- **identifier les questions générales posées à l'agriculture,**
- **aider à solutionner ses difficultés pratiques.**

Un ensemble qui ne pouvait que satisfaire beaucoup de monde.

D'ailleurs, la Société reçoit une subvention (montant non précisé) du ministère de l'Intérieur, tenu, il est vrai, par FRANÇOIS de NEUFCHÂTEAU...

Très vite également, la Société demande au Préfet et au Conseil général de la Seine de lui trouver une « ferme d'expérimentation et d'amélioration » dont elle assurerait la direction et une exploitation scientifique, avec la dotation nécessaire. Une telle structure était à la mode, au moins en Angleterre, et pas mal d'agronomes, faute de possibilité de ce type, le faisaient ou allaient le faire – pensons à MATHIEU de DOMBASLE – sur leurs propres terres. Aucune réponse hélas ne viendra.

Le programme des concours

Là aussi, très rapidement, la Société publie une liste des concours qu'elle ouvre, en indiquant ou non le montant précis de leurs dotations. Il y a là une forte émulation associée à une large information descendante, procédé utile et efficace pour stimuler les esprits créatifs [voir à ce sujet leur organisation en 1820 – FERAULT, 2020a], d'autant que s'ils ne sont pas concluants, leur échéance est reportée et leurs attendus parfois un peu modifiés.

En 1799, la Compagnie en annonce six. Il est bien d'avoir en tête que les thèmes sont le reflet des difficultés d'un moment ou de la nécessité de faire un bond en matière de connaissances [comme avec le labour].

Pour l'an VIII :

- *l'art de perfectionner les constructions rurales et d'en déterminer le placement et la distribution, avec présentation d'un plan et de maisons de villageois ;*
- *le meilleur plan à suivre pour faire des descriptions topographiques complètes.*

Pour l'an IX :

- *le meilleur assolement ;*
- *un manuel pratique pour l'éducation des abeilles.*

Pour l'an X :

- *l'action des engrais sur les sols et sur les plantes ; les quantités relatives dont l'emploi est nécessaire ; leur préparation et les divers modes d'emploi ;*
- *l'éducation et la multiplication des porcs, présentées par un manuel simple, propre à être mis dans les mains des habitants de la campagne.*

Il est seulement annoncé que le montant des prix allait de 300 à 1 500 francs, mais sans plus de précision.

En l'an IX, un autre concours est ouvert afin de récompenser l'inventeur de la meilleure charrue, mais pour guider ce travail une Commission interne est nommée chargée de rechercher tout ce qui a été fait jusque-là. Le texte est ensuite imprimé et diffusé, suscitant une grande émulation. On en verra les résultats.

⁽⁶⁾ Louis, Membre titulaire le 26 juin 1872, immense savant et bienfaiteur de l'humanité, Membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, décédé le 28 septembre 1895.

Au cours de la séance publique du 16 novembre 1805, le Secrétaire commence par indiquer que le nombre de prix peut être accru grâce à la *confiance* témoignée par le ministre de l'Intérieur d'alors de CHAMPAGNY sur les sujets de son choix et selon le *zèle éclairé* de FROCHOT, Préfet et Associé.

Citons-en quelques-uns avec leurs montants :

- rédaction d'un Almanach du cultivateur, ouvrage élémentaire d'économie rurale pouvant servir de calendrier perpétuel (2 000 et 1 000 francs) ;
- recherche de l'assolement le meilleur avec prairies artificielles, racines et légumineuses, afin de supprimer totalement les jachères sur un domaine d'au moins 50 ha (1 500 et 1 000 francs) ;
- plantation de la plus grande quantité de pieds de mûriers (1 000 et 500 francs) ;
- établissement d'une pépinière d'oliviers la plus vaste et la mieux ordonnée (1 000 et 500 francs) ;
- rédaction de mémoires sur la meilleure méthode d'élever les chèvres (600 et 400 francs).

Le concours relatif au perfectionnement de la charrue est ensuite remis à l'année suivante et celui sur les arbres cultivées aux environs de Paris ajourné à 1807.

Ces thèmes ont une utilité réelle et touchent bien des secteurs, sauf ceux traités directement par la Société comme l'instruction agricole et les mérinos. Certains membres font remarquer qu'ils ne concernent que les grands domaines d'alors – ce qui est obligatoire pour certaines expérimentations – mais que le progrès ne peut venir que de toutes les agricultures. Ce propos est à nuancer et il n'y a qu'à lire les intitulés pour s'en convaincre.

Les Correspondances, les étrangers et les relations aux autres sociétés d'agriculture

Ainsi que vu précédemment, l'objectif de Correspondants a été substantiellement accru par le nouveau Règlement qui comporte deux obligations : territoriale d'abord et stricte, d'activité réelle et publicative chaque année ensuite. Les honneurs attachés à la fonction doivent reposer sur un travail tangible.

Cela ne rebute pas les prétendants, bien au contraire : on parle beaucoup de la Société, de son prestige et de ses travaux et les candidats, agriculteurs, agronomes, membres de sociétés d'agriculture françaises accourent et posent leur candidature. Résultat : le nombre réglementaire de Correspondants est presque atteint et selon le Règlement, couvre à peu près le territoire national.

Pour les étrangers, il n'y a aucune limitation numérique et les temps de voyage étant longs, c'est progressivement que des nominations ont lieu. Les relations sont étroites avec les Sociétés de Berne, de Dresde et d'Edimbourg.

Quant aux sociétés d'agriculture nationales, voyant l'intérêt qu'elles ont à *s'affilier* à celle de la Seine, proche du pouvoir, riche en savants de première importance et de publications régulières et reconnues, elles n'hésitent pas et échangent lettres et *mémoires*, et veillent à faire élire parmi leurs membres un ou plusieurs correspondants.

On remplace *de facto* de plus en plus le terme *libre* par *centrale*...

Deux exemples de « combats »

Mais, riche de sa *liberté* retrouvée, la Société n'hésite pas à défendre ce qu'elle estime être une juste cause pour le progrès de l'agriculture.

➤ **En matière d'enseignement de l'agriculture**, la question est soulignée au début de cet article mais voyons plus précisément ce qu'il en a été.

Le décret du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802) réorganise l'enseignement public mais pas celui de l'agriculture ... qui n'existait pas ou presque. Peu avant, la Compagnie avait décidé d'*émettre un vœu* au Gouvernement appuyé sur un *Mémoire* préparé à cet effet notamment par CELS, CHASSIRON, SILVESTRE et FRANÇOIS de NEUFCHÂTEAU. L'importance et les rôles de ces personnalités en

renforçaient fortement les propos. Venant après le Mémoire de CELS (1799, 2), le rapport de l'ancien ministre, lu en séance fin décembre 1801 et début 1802 est approuvé par toute la Société.

Il commence par ce beau distique :

**« Tout art est enseigné. La Culture doit l'être ;
C'est le premier des arts : il veut aussi son maître. »**

Son propos, judicieusement dosé, part de quatre idées :

- en dépit des tentatives royales, rien n'a été constitué ;
- des institutions dédiées ont été créées au siècle précédent et avec succès ;
- la France, par son défaut de connaissances positives des matières agricoles, est en arrière ;
- le but de la Révolution faite surtout en faveur de l'agriculture qui souffrait au premier chef du régime féodal, n'a pas été atteint, loin s'en faut.

Le texte passe ensuite au plan déjà présenté par CELS avec trois degrés : les écoles primaires, les écoles centrales ou lycées et les écoles spéciales. Le rapport est transmis à CHAPTAL⁽⁷⁾, ministre de l'Intérieur, qui le soumet au Conseil d'Etat.

C'est FOURCROY, conseiller d'Etat – et Associé – pourtant chargé de soutenir le projet qui répond par cette phrase surprenante : « *L'agriculture n'a pas [dans le projet] d'écoles qui lui soient spécialement consacrées, parce que, comme science, elle est l'explication de plusieurs de celles qu'on enseigne dans les autres écoles spéciales, et comme art, c'est aux champs, c'est en maniant et en dirigeant la charrue, qu'on en prend et qu'on en donne des leçons* ».

Il ajoute toutefois que les ministres des Cultes, formés aux connaissances nécessaires, « *pourront [...] répandre quelques lumières utiles dans les campagnes [et cet aspect] ne sera point négligé dans l'organisation des écoles et dans la dispensation du temps et des études* ».

En plus clair, l'administration recule devant l'organisation de toutes pièces d'un enseignement tel que proposé par la Société mais accorde quelques ajouts possibles à l'enseignement général. D'autre part, la première a fondé l'Ecole vétérinaire d'Alfort, y confie l'enseignement de l'agriculture à YVART⁽⁸⁾, et conforte DAUBENTON sous une forme annoncée et des collections d'animaux domestiques, réunissant le nécessaire à un cours d'économie rurale.

- Un peu dans la même ligne, **l'affaire du troupeau mérinos et des collections de la ferme de la Ménagerie** [Domaine national de Versailles] éclaire de bonne façon l'action forte et persévérante de la Société. En l'an XIII, le Directoire veut, par souci d'économie, supprimer ce qui se trouve sur ce site afin de le transférer ou non, c'est peu clair, à Rambouillet où il y avait une implantation ancienne ... [qui persiste encore].

La Compagnie engage la lutte pour le maintien avec un *Mémoire* le 26 prairial an VIII dont la teneur ne plut pas du tout au ministre. *Via* l'insertion d'une Note dans la presse [*Le Moniteur*], celui-ci évoque le désordre constaté sur place, le coût d'un maintien, la nécessité de trouver un autre lieu... en insistant sur la prudence que doit avoir une Société savante et qu'il lui faut plus de circonspection dans ses écrits. Il la remettait ainsi à sa place et avec aigreur.

La Société riposte vite par un rapport voulant rétablir des faits défigurés : l'implantation de la Ménagerie ne coûte que par la nourriture des animaux, il n'y a pas d'abus et son produit en matière d'instruction est incalculable. Et en ajoutant que la Société a trop conscience de ses devoirs et de confiance dans le gouvernement pour mal agir. L'affaire mobilise fortement les Associés et 31

⁽⁷⁾ Jean-Antoine, Comte de CHANTELOUP, Membre résidant le 19 août 1798, Associé libre en 1807, Ministre de l'Intérieur, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 30 juillet 1832.

⁽⁸⁾ Jean-Augustin-Victor, Fondateur en 1798, Associé ordinaire le 21 décembre 1814, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 19 juin 1831.

acceptent et signent la réponse. Parmi les noms que l'on trouve, il y a toutes les personnalités les plus importantes, peut-être d'ailleurs tous les présents...

Certains, membres de l'Institut, en informent leur confrères et les deux actions unies sont entendues : l'établissement rural de la Ménagerie est conservé.

Les concours pour l'amélioration de la Charrue

Selon le volume voulu pour cet article, il n'est pas possible d'examiner en détail les résultats des différents et nombreux concours ouverts, certains d'ailleurs sans succès. On se contentera de traiter du plus emblématique en cette période, celui relatif au perfectionnement de la charrue.

En raison de son enjeu sur bien des plans, la Société ouvre en l'an IX une souscription afin de récompenser de façon élevée le meilleur inventeur. Pour faciliter les choses, elle provoque la création d'une Société nationale pour l'encouragement de l'industrie et des arts avec CHAPTAL pour Président.

Les concurrents ne portaient pas de rien : un rapport sur l'état de la question avait été, comme on l'a vu, présenté par FRANÇOIS de NEUFCHÂTEAU, puis imprimé et diffusé. Ce texte eut beaucoup de retentissement puisqu'arrivèrent souscriptions, dossiers, modèles, plans et même instruments ayant servi, de France et d'Angleterre.

En l'an XII, la Société propose un prix de 2 000 francs, mais au même moment, le ministre de l'Intérieur fait savoir qu'il en approuve l'idée mais estime la somme insuffisante et la multiplie par 3, précisant : « *Si le concours atteint son but, ce sera de l'argent bien placé* ». Le signataire de cette nouvelle est ... CHAPTAL !

Ce n'est que lors de la séance du 5 avril 1807 que les résultats sont proclamés et l'on ignore le nombre de candidatures reçues.

C'est GUILLAUME, sous-officier du Génie, qui reçoit le plus gros *encouragement*, soit 3 000 francs « *pour une charrue, qui, sans réunir toutes les conditions du programme, avait été jugée la meilleure...* ». Cette formule indique clairement que les Associés s'attendaient à mieux. Malgré tout, le lauréat était invité à faire construire plusieurs modèles de son œuvre, aux frais de la Société, et qui seraient remis à des préfets demandeurs ou à des agriculteurs méritants comme récompense.

Un second prix, de 500 francs, est accordé à un professeur de l'école secondaire de Vassy, M. SALME, la charrue présentée étant « *supérieure à la charrue de Brie ordinaire* ».

Même JEFERSON⁽⁹⁾ avait concouru en faisant parvenir des dessins. La Société félicite et remercie bien sûr le Président américain puis rappelle qu'il faut fournir les charrues elles-mêmes afin de les soumettre à des épreuves de terrain.

Le concours est laissé ouvert, ce qui montre bien la satisfaction toute relative des membres.

D'autres projets d'importance

En 1806, de CANDOLLE⁽¹⁰⁾, à partir de sa nouvelle Edition de la « *Flore française* » est chargé par le Gouvernement de visiter, en 5 années, toute la France *sous le rapport de la botanique et de l'agriculture*. Il commence par 7 départements de l'Ouest et propose régulièrement des *Mémoires* devant la Société, et il en rend compte en 1807. Ce travail considérable est poursuivi par les départements du Sud-Ouest. Dans le même temps, il fait parvenir au Muséum ses collectes végétales et animales ainsi que des modèles d'instruments aratoires.

YVART présente un tableau imposant du climat, de l'agriculture et des animaux domestiques de notre pays auquel il ajoute des observations et comparaisons avec ce qu'il a rencontré en Angleterre.

⁽⁹⁾ Thomas, Associé étranger le 10 octobre 1804, Président des Etats-Unis (1801-1809), Associé étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, décédé le 4 juillet 1826.

⁽¹⁰⁾ Augustin-Pyramus, Membre résidant le 25 avril 1804, Associé libre en 1808, Associé étranger le 3 décembre 1817, Associé étranger de l'Académie des sciences, décédé le 9 septembre 1841.

Entreprise avec le siècle, la nouvelle édition du « Théâtre d'agriculture » d'Olivier de SERRES est achevée, avec un appareil de Notes dû surtout à CELS, en 1806. Elle est dite *édition de la Société* et un exemplaire sera longtemps remis en séance à des lauréats de prix ou d'encouragements.

La Société – CELS en particulier – a beaucoup contribué à l'élaboration du projet de *Code rural*, de même que certains confrères de l'Institut, mais il est difficile de préciser la part due à d'autres membres.

Des Associés voyageurs

Au cours des premières années du XIX^e siècle, on est surpris des nombreux voyages faits par les membres et dans les conditions du moment.

Certains, dont YVART, ont pour objet de rencontrer des confrères ou des savants étrangers afin d'échanger et aussi d'observer. La destination la plus fréquente est l'Angleterre, que l'on sait en avance.

Dans d'autres cas, il s'agit d'aller chercher sur place des animaux à sélectionner, notamment des étalons et juments de race andalouse et des mérinos d'Espagne. Ainsi d'un voyage organisé par GILBERT et HUZARD au cours duquel le premier succomba le 8 septembre 1800 dans les montagnes de Vieille-Castille.

LASTEYRIE⁽¹¹⁾ visite l'Espagne et y constate d'une part les bonnes pratiques d'irrigation introduites par les Maures, d'autre part l'archaïsme répandu et l'abâtardissement des animaux, « *toute idée d'amélioration [étant] totalement éteinte* ».

Ces quelques exemples que l'histoire a conservés, montrent que la Société ne restait plus entre soi – à la grande exception de YOUNG –, qu'elle s'ouvrait à d'autres expériences et essayait d'en faire profiter l'agriculture nationale.

Les responsabilités au Bureau au cours de ces années

Sur la période étudiée, les présidents commencent à ... ne pas changer. Après CREUZÉ-LATOCHE, Président de la nouvelle Société, mais qui décède l'année suivante, on trouve CHASSIRON en 1800, 1802, 1806 et 1808, FRANÇOIS de NEUFCHÂTEAU en 1803 et 1805 avant ... 11 autres présidences. Entre eux, il y a CAMBRY⁽¹²⁾ en 1801 et MATHIEU⁽¹³⁾ en 1804.

En qualité de Secrétaire [pas encore perpétuel], c'est d'abord GILBERT – personnalité remarquable et qui l'a montré au cours des années 1790 – qui meurt en 1800, puis SILVESTRE qui conservera la fonction.

Des membres importants et efficaces disparaissent au cours de ces années. On a déjà évoqué GILBERT et CREUZÉ-LATOCHE, ajoutons COSTEL, CELS, ABEILLE, de BÉTHUNE-CHAROST, BÉNÉZECH pour n'en citer que quelques-uns. Par ailleurs, certains Associés sont contraints de démissionner pour raison de résidence. *Dura lex...*

Place à de nouveaux talents !

* * *

*

Une première moitié de la durée de vie de la Société centrale s'achève au cours de laquelle son activité aura été considérable, dans son indépendance, au service de l'agriculture.

Que sera la seconde ?

⁽¹¹⁾ Charles-Philibert du SAILLANT, Comte de, Membre résidant le 19 août 1798, décédé en 1849.

⁽¹²⁾ Jacques, Membre résidant le 5 février 1800, décédé le 30 décembre 1807.

⁽¹³⁾ Jean-Baptiste-Charles, Fondateur en 1798, Associé libre le 22 août 1804, décédé le 31 octobre 1833.

Références bibliographiques

- ANXIONNAT E., s-d. - Histoire de l'Académie d'agriculture de France – Notes pour servir à ..., écrites avec Louis PASSY jusqu'en 1913 puis mises en forme ensuite, Paris, non publiées, 539 p.
- BOULAINÉ J., 1992. Histoire de l'Agronomie en France, Lavoisier, Paris, 392 p.
- CELS, 1799. Mémoire sur l'enseignement de l'économie rurale, sur le rapport des établissements publics qui peuvent lui être destinés, Mémoires, 2, 77-97.
- CHAPTAL *et al.*, 1799. Rapport fait à la Société sur la nécessité de conserver l'établissement rural de l'ancienne Ménagerie de Versailles, Mémoires, 2, 97-110.
- CHONÉ É., DUNGLAS J., FERAULT C., ZERT P., 2011. Index biographique des membres, 1761-2011, 134 p, publié avec le concours de l'Association des Amis de l'Académie, ISSN 0989-6988. [On pourra se référer avec profit au tableau p. 12]
- Dossiers académiques [disponibles] des protagonistes. Archives de l'Académie d'agriculture de France.
- FERAULT C., 2020 a. Il y a deux siècles, un exemple de concours ouvert par la Société royale et centrale d'agriculture : *Sur la culture du pavot* [œillette]. Présentation, organisation et résultats, 8 p, mises en ligne le 10 décembre 2020, academie-agriculture.fr.
- FERAULT C., 2021 b. La Société d'Homme libres de 1793. Une activité publique faible, mais encore... Une préparation efficace de la Société d'agriculture de 1798-1799, 6 p. mises en ligne le 25 janvier 2021, academie-agriculture.fr
- GRÉGOIRE H., 1989. Mémoires de Grégoire, intr. Jean-Michel LENIAUD, éd. De Santé, Paris, 346 p.
- LAVERGNE (Léonce de), 1859. La Société d'agriculture de Paris, son histoire et ses travaux, Revue des Deux-Mondes, tome 21, 573-603.

(Janvier 2021)

* *

*